

Longueuil, 12 janvier 2024

**Me Simon Jolin-Barrette**

Ministre de la Justice du Québec  
Édifce Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église  
9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1

## **OBJET : Sécurité dans les Palais de justice du Québec**

Monsieur le Ministre,

La présente correspondance fait suite à l'agression violente survenue, le 9 janvier 2024, au palais de justice de Longueuil, à l'endroit d'un interprète judiciaire. Nos pensées sont d'ailleurs avec la victime de cette agression ainsi que ses proches.

L'Association des Jeunes Barreaux de Région (ci-après l'AJBR) regroupe l'ensemble des avocat.e.s de moins de dix ans de pratique œuvrant dans les régions du Québec à l'exception de Montréal et Québec.

L'AJBR est préoccupée par ce type d'incident, d'autant que la sécurité dans les palais de justice nous apparaît largement insuffisante dans l'ensemble des régions. À l'exception des palais de justice de Montréal, aucun contrôle rigoureux n'est effectué pour contrôler les entrées et sorties et limiter, notamment, le port d'objets dangereux. Pourtant, la violence, elle, ne connaît pas de frontière et ne se limite pas au territoire montréalais.

L'exercice de la profession d'avocat.e en toute sécurité constitue, selon nous, un aspect important dans le choix des jeunes avocat.e.s de pratiquer – ou non – dans des dossiers litigieux.

De tels événements sont non seulement déplorables, mais ils sont inacceptables. Ceux-ci ne contribuent aucunement à amoindrir l'anxiété liée à la profession, laquelle est d'ailleurs très présente chez les jeunes avocat.e.s. Nous croyons également qu'ils nuisent à son image et peuvent même, indirectement, miner la confiance du public envers le système judiciaire.

Contrairement aux propos tenus par Monsieur le Ministre Bonnardel, nous ne croyons pas qu'il s'agit d'un événement isolé. Depuis le début de la semaine, plusieurs témoignages de jeunes avocat.e.s nous confirment le contraire. D'ailleurs, certains juges,

**Me Frédérique Earls-Bélanger**

Courriel : [presidence@ajbr.ca](mailto:presidence@ajbr.ca)

afin d'assurer leur propre sécurité ainsi que celle des avocat.e.s et du personnel de la Cour, doivent invoquer la *Loi sur les tribunaux judiciaires* afin de garantir une sécurité minimale lors du passage de certains dossiers en Cour. Des avocat.e.s déplorent également que des couteaux soient retrouvés sur des individus à leur arrivée en détention suite à une audition.

Il est impératif que l'ensemble des officier.e.s de justice, incluant les avocat.e.s, puissent exercer librement leur travail, et ce, sans avoir la crainte que leur sécurité soit mise en péril dans le cadre de cet exercice.

Dans ces circonstances, nous croyons qu'un rehaussement des normes de sécurité est urgent et nécessaire, afin de mieux protéger les personnes impliquées au sein du système judiciaire. De plus, nous pensons, à l'implantation de points de contrôle aux entrées et sorties dans l'ensemble des palais de justice du Québec. À notre avis, il est temps qu'une réflexion sérieuse soit amorcée.

Nous espérons que nos commentaires seront sérieusement considérés et que des mesures seront rapidement instaurées afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

*Frédérique Earls-Bélanger*

---

**Me Frédérique Earls-Bélanger**

Présidente

**ASSOCIATION DES JEUNES BARREAUX DE RÉGION**